

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

En exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 6

Votants : 18

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUENNOU Stéphanie - MM. GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny.

ABSENTS

M. BOCHEREAU Jean-Marie ayant donné procuration à M. DARAN Jacques.

EXCUSES

M. FAUR Philippe ayant donné procuration à M. GRANIER Philippe.

Mme GOUNOT Cécile ayant donné procuration M. BAÑULS Cédric.

M. PELLETIER Alain ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole.

Mme SENTENAC Danielle excusée.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. LIGONNIERE Vincent est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 JUIN 2017

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 6 juin 2017. Dans la négative, il propose de l'adopter.

Le compte rendu de la réunion du 6 juin 2017 est adopté.
6 abstentions : MM. BOST - LIGONNIERE - PELLETIER - Mmes DROCOURT - GOUNOT - ROQUES
(Absents au conseil municipal du 6 juin 2017)

M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour quatre dossiers, pour lesquels une délibération est nécessaire.

2017-64 : CONVENTION AVEC LE CD 31 POUR LA GRATUITE DU TRANSPORT DES PLUS DE 65 ANS

Demande acceptée à l'unanimité

2017-65 : PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2017

Demande acceptée à l'unanimité

2017-66 : RENOVATION GENERALE ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE DU FOUSSERET

Demande acceptée à l'unanimité

Demande acceptée à l'unanimité

2017-55 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU CENTRE DU VILLAGE

M. le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de réaliser d'importantes économies d'énergie en réalisant, sur l'ensemble de l'éclairage public communal, le remplacement des anciens appareils par de nouveaux dispositifs leds. Un dossier élaboré récemment par le SDEHG avait permis de montrer l'étendue des possibilités d'économies sur le centre bourg. Désormais, l'avant-projet vient d'être finalisé par le SDEHG. Les travaux visent à changer l'ensemble des têtes de luminaires ainsi que diverses prestations connexes indiquées dans le dossier du projet 7 AS 131. Les luminaires situés dans les quartiers en dehors du centre-bourg seront traités en 2018.

M. le Maire indique que la part restant à la charge de la commune, soit 75 995 €, sera payée sous la forme d'un prêt sur 12 ans. Les annuités de ce prêt seront couvertes par les économies issues de la réduction de consommation électrique. De plus, la réduction de consommation sera telle que des économies sont même prévues dès la première année.

M. le Maire invite donc les élus à approuver ce projet.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017- 56 : REGLEMENTS INTERIEURS ET TARIFS D'UTILISATION DES SALLES DU PICON

M. le Maire transmet la parole à Mme Amiel pour présenter les différents documents destinés à encadrer le fonctionnement des salles du Picon.

Mme AMIEL précise que les règlements intérieurs de la grande salle du Picon ainsi que de la petite salle du Picon viennent d'être finalisés par le comité de pilotage des salles du Picon. Elle présente les grandes lignes de ces documents : Conditions de réservation des salles, assurances, questions de logistique et de sécurité.

De plus, Mme Amiel souligne que les tarifs des deux salles ont été revus afin de tenir compte de différentes hypothèses de mise à disposition des salles : tarifs spécifiques pour des demandeurs du Fousseret, de la communauté de communes Cœur de Garonne ou encore au-delà.

M. le Maire demande l'autorisation de l'assemblée pour adopter ces règlements intérieurs et approuver ces tarifs d'utilisation des salles.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-57 : CONVENTION AVEC CINEFOL 31

Mme Amiel annonce vouloir nouer un partenariat avec CINEFOL 31 dans l'objectif de proposer aux Fousserétois des films de qualité et diversifiés. Cet organisme peut mettre à disposition un catalogue de films notamment à l'attention des aînés ou des plus jeunes du village. Cette formule existe déjà dans plusieurs villes de Haute-Garonne et pourrait désormais fonctionner au Fousseret dans la grande salle du Picon, cette dernière possédant désormais le matériel technique adapté.

Elle précise que plusieurs séances seront proposées un week end par mois, pour différents publics et à différentes heures. Des tarifs modérés sont prévus afin d'ouvrir ces séances au plus grand nombre. La recette ira à destination de CINEFOL 31.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017- 58 : ACQUISITION D'UN PANNEAU DE SIGNALÉTIQUE ELECTRONIQUE

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'implantation d'un panneau de signalétique électronique.

Ce panneau, situé à une entrée du village, a pour vocation de communiquer des informations municipales aux visiteurs, qu'ils soient en voiture ou à pieds. Ces informations seront saisies par le secrétariat de la mairie à l'aide d'un logiciel spécifique.

L'objectif est de trouver un emplacement stratégique et un panneau de qualité. M. BAÑULS a contacté plusieurs sociétés et reçu divers devis pour des panneaux en couleur ou monochromes.

M. le Maire montre le tableau de comparaison et invite l'assemblée à choisir dans un premier temps le principe d'un panneau couleur ACE caisson prestige d'un montant de 8 170 € HT.

**DEVIS DE PANNEAU ACE COULEUR CAISSON PRESTIGE ADOPTE PAR 15 VOIX POUR
3 VOIX CONTRE : M. BOST - Mmes CAPOUL - GOUENNOU**

M. le Maire propose ensuite d'approuver son installation à l'entrée du boulevard carolus.

**IMPLANTATION DU PANNEAU A L'ENTREE DU BOULEVARD CAROLUS
ADOPTEE PAR 16 VOIX POUR
2 ABSTENTIONS : Mme AMIEL - M. PELLETIER**

2017-59 : VOTE DES DROITS DE PLACE DE LA FETE 2017

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur les tarifs de droits de place, pour la fête locale 2017, et qui sont les suivants :

Grandes autos-tamponneuses + boutiques avec des pinces	160,00 €
Petites autos-tamponneuses + boutiques – tirettes	100,00 €
Manège enfantin	80,00 €
Pêche aux canards	40,00 €
Boutique de tir	40,00 €
Machine à sous casino	50,00 €
Boutique de churros + Structure Gonflable	40,00 €

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-60 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES PAR DES MISSIONS OU DES STAGES

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge, sous certaines conditions, l'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements des agents territoriaux de la commune, tel que défini dans l'annexe à la présente délibération.

Ce régime d'indemnisation est déterminé par le décret N° 2001-654 du 19 Juillet 2001, qui renvoie quasi systématiquement aux dispositions prévues pour les agents de l'Etat. Un nouveau décret (N° 2007-23 du 05 Janvier 2007) a modifié les modalités d'indemnisation des frais de déplacement de ces personnels, qui sont transposables aux agents de la Fonction Publique Territoriale.

Mme CAPOUL regrette que les frais de repas soient remboursables sans présentation de justificatif car c'est de l'argent public et ne trouve pas cela normal.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017- 61 : LOCATION DU LOCAL PROFESSIONNEL ORTHOPHONISTE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Mme Isabelle BEAUVILLE-NOEL, orthophoniste et locataire depuis 2004 du local professionnel (situé 23 Route de Cazerès, dans les bureaux de l'ancienne perception), quitte le cabinet le 31 Juillet 2017. Elle lui a présenté sa remplaçante Mme LECOMTE Stéphanie qui reprendra donc la même activité le 1^{er} Août 2017.

M. Le Maire propose de lui louer ce local, à compter du 1^{er} Août 2017, pour un montant de 303,00 €, il lui sera demandé le versement d'un mois de caution.

Un état des lieux sera rédigé au moment des sortie et entrée des locataires.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-62 : CHOIX D'UNE OEUVRE DECORATIVE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion des travaux de rénovation générale de l'école élémentaire, il souhaite embellir la façade nord-ouest, celle côté parking, d'une œuvre d'art sur le thème « Elsa Triolet ». Cette question a été évoquée lors d'un précédent conseil municipal et des élus ont souhaité qu'un appel à candidatures soit lancé auprès d'artistes locaux. Trois artistes ont répondu à cette consultation, en plus de la proposition initiale contenue dans le projet de l'architecte, M. Frydman. Sont donc en compétition :

Mme Emmanuelle TESSEYRE LENAULT	2 000 €
M. Edouard AGUILO	1 720 €
Mme Colette HAVAUX	1 500 €
M. Videli DITTMAR	4 500 €

M. Le Maire expose les œuvres réalisées par les artistes locaux. Il propose aux conseillers municipaux de choisir l'œuvre la mieux adaptée et fait procéder au vote.

Résultat du vote :

Mme Emmanuelle TESSEYRE-LENAULT :	7 VOIX
M. Edouard AGUILO :	0 VOIX
Mme Colette HAVAUX :	0 VOIX
M. Videli DITTMAR :	9 VOIX
Abstentions :	2 VOIX

L'OEUVRE DE M. DITTMAR EST ADOPTEE PAR 9 VOIX POUR : MMES AMIEL - GOUNOT - MENDONCA - ROQUES - MM. BANULS - BOCHEREAU - DARAN - LAGARRIGUE - PELLETIER
ET 7 VOIX CONTRE : MMES CAPOUL - GOUENNOU - DUTREICH - SCHOCRON - DROCOURT - MM. LIGONNIERE - BOST.
ET 2 ABSTENTIONS MM. FAUR ET GRANIER

2017- 63 : REMBOURSEMENTS A LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE DEUX DOCUMENTS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que deux documents - propriétés de la Médiathèque Départementale 31 - ont été égarés par deux adhérents. Nous devons procéder aux remboursements de ces documents, pour 70,50 €, auprès de la Médiathèque, et recouvrer auprès des intéressés les sommes de 18,00 € et 52,50 €. M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer ces deux opérations.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-64 : CONVENTION AVEC LE CD 31 POUR LA GRATUITE DU TRANSPORT DES PLUS DE 65 ANS

M. le Maire indique que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport Personnes Agées, le département a souhaité mettre en place un dispositif assurant la gratuité des transports publics pour les personnes de plus de 65 ans.

M. le Maire détaille la convention avec le Conseil départemental 31.

La présente convention a pour but de définir les conditions de mise en œuvre du dispositif de gratuité de transport des personnes âgées de plus de 65 ans, entre le Département et les communes de la Haute-Garonne par le biais de bons gratuits.

Concernant le réseau régional (car ou train TER ou car régional) : le Département prend en charge le coût du trajet à hauteur de 32,5%, la SNCF et les transporteurs adhérant au GTP31 prennent en charge le coût du trajet à hauteur de 35%, dispositif accordé par la Région sur son réseau, les 32,5% restant sont pris en charge par la commune de résidence de la personne âgée de 65 ans.

Concernant le réseau Arc-en-ciel : le Département prend en charge le coût du trajet à hauteur de 50%, les 50% restant sont pris en charge par la commune de résidence de la personne.

M. le Maire demande l'autorisation de signer cette convention avec le Conseil départemental.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-65 : PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2017

M. le Maire annonce qu'il a reçu M. Frayssines, du bureau d'études VRD Axe Ingénierie, venu lui présenter une esquisse du programme Amendes de Police 2017. Ce programme 2017 prévoit d'aménager la RD6 à hauteur de la place du Paty afin de faciliter les entrées et sorties vers la place.

Après cette rencontre, il a été demandé à M. Frayssines d'établir le plan des aménagements ainsi qu'un chiffrage de ce projet.

Sont ainsi prévus :

- de fermer, par un muret, l'accès à la sortie sud de la place, côté Bergès, afin de sécuriser cet endroit et d'y adjoindre des places de stationnement.
- d'installer un plateau rehaussé sur la RD6 à hauteur du milieu de la place et d'aménager l'accès - entrée et sortie des véhicules - à cet endroit-là.
- d'aménager l'accès nord de la place, côté abribus, afin de gommer notamment le creux du caniveau.

Le montant total de ces aménagements est de 42 157 € HT, somme supérieure au montant maximal subventionnable à savoir 30 000 € HT.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver des divers aménagements sur la RD6 à hauteur de la place du Paty, ainsi que le montant du programme Amendes de Police 2017 estimé à 42 157 € HT.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-66 : RENOVATION GENERALE ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE DU FOUSSERET

M. le Maire annonce que le préfet de la région d'Occitanie vient de notifier à la mairie du Fousseret une subvention de 100 000 € au titre du fonds de soutien à l'investissement public local. La préfecture demande, avant de transmettre l'arrêté officiel de subventionnement, une nouvelle délibération afin d'approuver le plan de financement avec les derniers chiffres connus.

Cette somme correspond au financement de 33 % du montant des travaux HT estimés par l'architecte. M. le Maire précise que cette aide est déterminant pour le financement de cette opération et permet d'envisager le lancement officiel des travaux. Il demande aux élus :

- l'approbation du plan de financement corrigé des montants des subventions notifiées.
- l'autorisation de lancer l'appel d'offres, en coordination avec l'architecte.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-67 : RACCORDEMENT AU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'ABRIBUS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SITUE AU QUARTIER DE BENQUE - DOSSIER 7 BT 298

M. le Maire indique que le SDEHG a finalisé l'avant-projet de l'alimentation électrique de l'abribus du Conseil départemental qui a vocation à être installé à Benque, juste après la chapelle, sur le trottoir, récemment rénové dans le cadre des travaux d'urbanisation.

Ces travaux de raccordement correspondent essentiellement à du câblage. Ce projet 7 BT 298 s'élève au total à 1 375 € et comporte un part communale de 278 €.

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce projet de raccordement au réseau de l'éclairage public de l'abribus du Conseil départemental, situé au quartier de Benque et d'autoriser le paiement de la part communale d'un montant de 278 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Vidéo surveillance : M. le Maire annonce au conseil municipal qu'il a reçu une proposition de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un dispositif de vidéo surveillance sur les espaces publics de la commune du Fousseret. D'autres devis devraient suivre.

Fousseuropa : M. le Maire indique qu'il a reçu un courrier du président de l'association FOUSSEUROPA annonçant sa dissolution. Les sommes restant en trésorerie sont partagées entre différentes associations communales.

Effectifs écoles : M. le Maire fait part à l'assemblée de la baisse significative annoncée de l'effectif de l'école élémentaire. Le nombre des élèves s'établirait à 161 élèves, au 1^{er} septembre 2017, au lieu de 178, au 1^{er} septembre 2016. Pour ce qui est de la maternelle, l'effectif paraît plutôt stable avec 88 enfants attendus au 1^{er} septembre 2017, au lieu de 90, un an plus tôt. Il annonce aussi le départ de la directrice Mme Lucie Alvarez de son poste de direction.

Rugby : Une cérémonie, conviviale, se tiendra dans la salle des mariages de la mairie du Fousseret, le vendredi 7 juillet 2017, à 18h30, afin d'honorer les juniors du rugby ayant conquis récemment le titre de champions de France de leur catégorie.

Concert Nadau : M. le Maire rappelle la tenue du concert du groupe de musique occitane, Nadau, qui se tiendra le vendredi 7 juillet 2017, à partir de 21h00. Plusieurs centaines de personnes y sont attendues.

Salle du Picon : M. le Maire annonce qu'une visite de la salle du Picon a eu lieu le jeudi 29 juin 2017 afin de présenter aux élus et à plusieurs acteurs culturels, les possibilités offertes par cette salle et ses nouveaux équipements.

Pays du Sud Toulousain : M. le Maire indique que le Pays du Sud Toulousain a procédé à la restitution de l'audit énergétique de La Poste, le mardi 13 juin 2017. Un dossier avec diagnostic et préconisations a été reçu en mairie et transmis à l'architecte. Les équipes du pays ont insisté sur la nécessité de débiter les travaux avant le 31 décembre 2017.

Plan canicule : M. le Maire annonce que dans le cadre du plan canicule, la mairie du Fousseret va acquérir puis distribuer des brumisateurs aux personnes vulnérables.

Foire : M. le Maire annonce l'inauguration par Mme Carole DELGA, présidente de la région Occitanie, de la foire du Fousseret le samedi 9 septembre 2017, à 11h00, au Paty.

Pétanque: M. le Maire indique que le toit du club house de l'Etoile Bouliste Fousserétoise présente de sérieuses infiltrations. Une consultation pour le remplacement de la couverture est envisagée.

Cœur de Garonne: M. le Maire indique qu'il a souhaité diffuser aux élus le procès-verbal du dernier conseil communautaire. Il donne par ailleurs quelques informations sur le premier semestre d'installation de la communauté de communes : actualité des commissions, organisation des services, grands projets. Il précise que la communauté de communes souhaite se désengager de l'accompagnement du transport scolaire des enfants de - de 6 ans.

La séance est levée à 23 heures 15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE PROCURATION A M. DARAN
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE PROC A M. GRANIER
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A M. BAÑULS
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT EXCUSE PROC. A MME AMIEL
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME DUTREICH
MME SENTENAC DANIELLE	ABSENTE EXCUSEE.